

FORMATION BACPN – sans CFBS/E (restreint) BREVET D'APTITUDE À LA CONDUITE DE PETITS NAVIRES

FORMATION RÉALISÉE EN PARTENARIAT AVEC LE CEFCM

<http://www.cefcm.fr/brevet-d-aptitude-a-la-conduite-de-petits-navires--bacpn>

1) Lieu principal de la formation et contact

Université Internationale de la Mer, Port du Cros-de-Cagnes, 3 rue Hippolyte Vial, 06800 Cagnes-sur-Mer.

Madame Sandrine LUZY – info@univ-mer.com - 04 92 27 09 76

2) Prochaines sessions et tarifs

- a. Prochaines sessions : sur le site Internet ou nous contacter
- b. Tarifs : sur le site Internet ou nous contacter

3) Titre visé et niveau de formation

Attestations de formation menant au brevet d'aptitude à la conduite de petits navires.

Titre polyvalent de Niveau V – [RS5174](#)

4) Textes de référence

- Arrêté du 28/12/2017 relatif à la délivrance du brevet restreint d'aptitude à la conduite de petits navires (BRACPN), du brevet d'aptitude à la conduite de petits navires (BACPN) et du brevet d'aptitude à la conduite des petits navires à voile (BACPNV).
- Annexe V de l'arrêté du 28/12/2017, ci-dessus référencé, fixant la durée, le programme de formation ainsi que les compétences attendues.
- Annexe VI de l'arrêté du 28/12/2017, ci-dessus référencé, fixant les conditions d'obtention des modules conduisant à la délivrance du brevet d'aptitude à la conduite de petits navires - BACPN.
- Décret n° 2020-1809 du 30 décembre 2020 portant modification des annexes du décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines.

5) Finalité

Le brevet d'aptitude à la conduite de petits navires permet à son titulaire d'exercer les fonctions de capitaine ou matelot de navires à moteur de puissance propulsive inférieure à 160 kW et de longueur inférieure à 12 mètres effectuant :

- soit, une navigation à moins de 2 milles du point de départ ne transportant aucun passager ;
- soit, une navigation cumulativement à moins de 6 milles du point de départ et moins de 2 milles d'un abri, et transportant au plus 12 passagers.

6) Objectifs de la formation

Préparer le-la stagiaire aux fonctions, tâches et/ou responsabilités qu'il-elle devra accomplir et auxquelles il-elle devra faire face dans l'exercice de son métier en tant que capitaine ou matelot sur des navires à moteur, de puissance propulsive inférieure à 160 kW et de longueur inférieure à 12 mètres.

7) Conditions d'accès, prérequis, modalités de sélection et handicap

Toute personne, satisfaisant aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret, justifiant d'une attestation de natation (50 mètres minimum - départ plongée), exerçant ou désireuse d'exercer, en tant que capitaine ou matelot, une activité professionnelle maritime à bord d'un navire à moteur de puissance propulsive inférieure à 160 kW et de longueur de moins de 12 mètres.

Prérequis formation :

- être titulaire d'un Certificat Restreint de Radiotéléphoniste (CRR) ou CR1, CRO, CGO ;
- être reconnu apte à la navigation par un médecin des gens de mer français suivant le décret n°2015-1575 – fournir une attestation d'aptitude du médecin (de moins de un an) ;
- la formation n'est pas accessible aux personnes en situation de handicap.

8) Rémunération des stagiaires et prise en charge de la formation

Il n'y a pas de rémunération de la part de l'UIM.

Si le/la candidat.e bénéficie de l'Allocation chômage « Pôle Emploi », il/elle doit consulter son/la conseiller « Pôle Emploi » avant l'entrée en stage, pour étudier une éventuelle prise en charge totale ou partielle.

Les candidats non pris en charge devront apporter la preuve de la prise en charge du coût de la formation par leur entreprise ou par un FONGECIF. Pour plus de précision, nous consulter : Madame Sandrine Luzy - 04 92 27 09 76.

9) Conditions d'admission à l'examen et de délivrance du titre

- avoir 18 ans au moins le jour du dépôt de la demande de brevet ;
- être titulaire : d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité (décret 2015-1575), des attestations de succès aux modules P1-0, P3-X, RN (ou titulaire d'un autre titre – cf Tab. 2, annexe 1), de l'attestation de formation à la sécurité pour les personnels embarqués sur des navires de moins de 12 mètres au commerce ou à la plaisance (ou CFBS), d'un CRR (ou CR1, CRO, CGO) en cours de validité ;
- chaque module est obtenu dès lors que le-la candidat.e obtient une note moyenne égale ou supérieure à 10/20 au module, sans note éliminatoire (égale à zéro sur la totalité des modules ; note inférieur à 10 à l'épreuve « règles de barre, feux, balisage »).

10) Intervenants

Intervenant-e-s divers, tous-tes qualifiés-ees et/ou expert-e-s dans leur(s) domaine(s) de compétences en lien avec les matières enseignées.

11) Poursuite du parcours

Les limites du BACPN sans CFBS/E impliquent d'avoir le CFBS Initial pour pouvoir, avec le certificat de matelot de pont, envisager de progresser vers un Capitaine 200.

12) Programme et contenu de la formation : Volume de 80 h

MATIÈRES	NB HEURES
Module P1-0 : Navigation au niveau de la direction	56h
Navigation	Théorie 20 h + Pratique 8 h
Météorologie	Théorie 4 h
Règles de barre, balisage, signaux	Théorie 12 h
Manœuvre (portuaire et navigation)	Théorie 4 h + Pratique 8 h
Module P3-X : Entretien et réparation	16 h
Description générale du Navire, notions générales d'entretien de la coque, notions de stabilités, électricité, propulsion du navire Entretien et réparation	Théorie 8 h + Pratique 8 h
Module RN : Réglementation Nationale 1	8 h
Réglementation et activités professionnelles dans la bande littorale (TH) - Organisation et rôle de l'administration chargée de la mer et du CROSS - Le navire (éléments d'identification, familles de navires, visites de sécurité...) - Le marin (exercice de la profession, procédures et documents de constatation et de tenue, être à jour des services embarqués ...) - Le capitaine (attributions, responsabilités, obligations, formalités ...) - L'environnement littoral (gestion de l'espace portuaire et littoral, arrêtés, prévention des conflits d'usage, avis aux navigateurs ...)	Théorie 8 h

MODULE P1-0
NAVIGATION AU NIVEAU DE DIRECTION
(Durée : 56 h)

Capacités générales :

- être capable de déterminer la position du navire en vue de terre et en navigation côtière en utilisant les amers et les aides à la navigation ;
- être capable de comprendre les documents nautiques de base (cartes, annuaire des marées, informations disponibles à la capitainerie) ;
- être capable d'effectuer une navigation en toute sécurité en accord avec le RIPAM, à proximité des côtes de la zone d'activité, dans les zones portuaires et en sortie ou entrée de port ;
- être capable de manœuvrer en toutes circonstances, compte tenu de la taille des navires concernés et dans des situations spécifiques aux abords de la zone d'activité.

Navigation (cours : 20 h ; TP : 8 h)		
Contenu	Capacités attendues	Observations
Les coordonnées géographiques, (latitude, longitude, définition du mille, du nœud) et la carte marine.	Mesurer les coordonnées d'un point. Porter et relever un point sur des cartes de différentes échelles. Mesurer les distances et les vitesses en utilisant les unités appropriées sur des cartes de différentes échelles. Exploiter les symboles de la carte marine.	
Mesure des directions (caps, relèvements, alignements)	Déterminer une direction sur la carte. Utiliser un compas de relèvement.	
La navigation à l'aide de satellites de radiolocalisation	Décrire le principe de fonctionnement de ces appareils. Interpréter correctement les données des appareils.	
Sondeur	Décrire le principe de fonctionnement des sondeurs. Interpréter correctement les données des sondeurs.	
La marée	Définir les termes liés à la marée : pleine mer, basse mer, flux (ou flot), Reflux (ou jusant), étale, marnage, durée, vive eau, morte eau, coefficient, courant de marée, courbe de marée. Utiliser l'annuaire des marées des ports de France pour les ports principaux et les ports rattachés. Calculer une hauteur d'eau par la règle des douzièmes connaissant les heures de basse mer et de pleine mer et l'amplitude de la marée. Déterminer la profondeur.	
Documents nautiques	Faire un choix judicieux des documents appropriés à la situation dans les publications du Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) ou autres. Exploiter ces documents.	TP : 8 heures
Utilisation des appareils d'aide à la navigation, principalement GPS et cartes électroniques, pilote automatique et sondeur.	Utiliser les principales fonctions de ces appareils Prendre en compte les précautions d'emploi.	

Météorologie (cours : 4 h)		
Contenu	Capacités attendues	Observations
Principaux termes du vocabulaire Météorologique maritime	Définir les termes : pression atmosphérique, isobares, dépression, anticyclone, vent (direction du vent par rapport aux isobares). Action du vent sur le navire : la dérive. Principaux phénomènes météorologiques locaux. Vagues et houle.	
Information météorologique	Exploiter les informations météorologiques (messages vocaux et écrits, cartes météorologiques, etc.)	

Règles de barre (cours : 12 h)		
Contenu	Capacités attendues	Observations
Règles de barre et de route	Manœuvrer conformément aux règles de barre et de route.	
Balisage de type A et B	Décrire les marques du balisage. Identifier le balisage sur la carte. Exploiter le balisage local (A ou B) de jour et de nuit.	
Feux et signaux	Identifier, de jour et de nuit, les marques et feux d'un navire.	
Trafic dans la zone côtière locale.	Décrire le trafic local et les conséquences sur la navigation.	

Manœuvre – portuaire et navigation (cours : 4 h ; TP : 8 h)		
Contenu	Capacités attendues	Observations
Manœuvre (Théorie)	Les effets du gouvernail et de l'hélice, du vent et de la mer sur le navire. Dispositions à prendre pour des manœuvres particulières : remorquage, repêchage d'un homme à la mer, assistance d'un navire en détresse. Manœuvres dans le mauvais temps et précautions à prendre à son arrivée.	
Manœuvre (Pratique)	Tenir un cap, un alignement. Modifier sa route en fonction des conditions de mer, vent, courant. Matelotage élémentaire. Accoster, amarrer, mouiller, prendre un coffre. Repêcher un homme à la mer. Prendre les dispositions pour un remorquage.	TP : 8 heures

Annexe V de l'arrêté du 28 décembre 2017 relatif à la délivrance du brevet restreint d'aptitude à la conduite de petits navires, du brevet d'aptitude à la conduite de petits navires et du brevet d'aptitude à la conduite de petits navires à voile – 31 12 2017
– page 3/5

MODULE P3-X
ENTRETIEN ET REPARATION AU NIVEAU DE DIRECTION
(Durée : 16 h)

Capacités générales :

- être capable de comprendre les méthodes de construction d'un navire jusqu'à 12 mètres ;
- être capable d'entretenir le matériau de construction ;
- conduire et assurer l'entretien du moteur diesel ou hors-bord de son navire et gérer les pannes courantes.

Entretien et réparation (cours : 8 h ; TP : 8 h)		
Contenu	Capacités attendues	Observations
Description du navire	Identifier et nommer les principaux éléments de structure d'un navire jusqu'à 12 mètres LHT. Exploiter et comprendre le vocabulaire maritime qui s'y rattache.	
Notions générales d'entretien de la coque	Décrire les principales opérations d'entretien que l'on doit réaliser sur un navire jusqu'à 12 mètres LHT. Décrire les particularités pour le polyester.	
Notions élémentaires de stabilité	Décrire les conditions d'équilibre du navire. Apprécier les effets des mouvements horizontaux et verticaux de poids à bord. Apprécier les effets des carènes liquides. Notion de chargement du navire.	
Électricité	Surveiller et entretenir les appareils de production et de stockage électrique.	
Propulsion du navire	Décrire le moteur in-board, le moteur hors-bord. Citer les principes de fonctionnement. Citer les opérations de vérification avant mise en marche Citer les paramètres à surveiller en fonctionnement. Diagnostiquer les pannes courantes.	
Réparation et entretien (Pratique)	Réaliser la réparation et l'entretien de la coque, du gouvernail et de l'hélice. Surveiller et entretenir les appareils de production et de stockage électrique. Réaliser l'entretien courant, préventif et curatif, d'un moteur hors-bord et d'un diesel de petite cylindrée.	<u>TP : 8 heures</u>